



N/Réf : GL/NG/VD

**PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITE SYNDICAL
DU MERCREDI 4 MARS 2020 À 18H00**

L'an deux mil vingt, le quatre du mois de mars à 18 heures 00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Assainissement de l'Agglomération Granvillaise, légalement convoqué le 26 février 2020, s'est assemblé au Pôle de l'Eau à SAINT-PAIR-SUR-MER, sous la présidence de Monsieur Guy LECROISEY, Président.

Présents : M. Guy LECROISEY, Président.

MM. BLANCHET, et DESQUESNES Vice-Présidents.

MM. BAZIRE, BISSON, BOUTOUYRIE, CERCEL, DESBOUILLONS, DI MASCIO, GUESNON, HARIVEL, HUET, LELEGARD, NOGUES, PETITGAS, PEYROCHE, PICOT, RAILLIET, SILANDE, TAILLEBOIS, MME VERNIER et M. YVER.

Procurations : MME BUNEL et MM. CLEMENT et QUESNEL ont donné respectivement procuration à MM. CERCEL, TAILLEBOIS et SILANDE.

Excusés : M. DAVID Vice-Président, MM. AMAURY, CHARNEAU, GIRARD, LAUNAY, MME MELLOTT, M. NIOBEY, MME ROULLEY, MM. THEVENIN et VERON.

Absents : MM. DELAPLANCHE et FERET.

Secrétaire de séance : Monsieur YVER.

Le nombre de membres en exercice étant de 37, les membres présents forment la majorité.

La convocation à la présente séance a été adressée le 26 février 2020.

- *_ *_ *-

M. le Président ouvre la séance. Monsieur YVER est désigné secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Vote du budget primitif 2020,
- Pertes sur créances irrécouvrables,
- Plan de formation des agents du SMAAG pour l'année 2020.

Il soumet ensuite le procès-verbal du Comité Syndical en date du 12 février 2020 à l'assemblée qui l'approuve à l'unanimité.

**_*_*_

<u>2020-03-01</u> – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

À la demande du Président, M. BLANCHET Vice-Président en charge par délégation des affaires financières débute la présentation portant sur le vote du Budget primitif 2020. Il rappelle :

Les informations principales :

- Un seul budget,
- Maintien du niveau d'investissement,
- Pas d'augmentation des effectifs prévue sur l'exercice,
- Résultat consolidé à hauteur de 2 075 801,79 €.

Il explique que cet excédent antérieur peut paraître important, mais qu'il convient de garder à l'esprit que des investissements importants risquent de s'avérer nécessaires sur la station d'épuration du fait d'un vieillissement accéléré et de la nécessité d'améliorer certaines filières de traitement.

M. le Président ajoute que ce résultat devrait permettre d'éviter les à-coups sur le tarif. De nouvelles exigences en termes de traitement (antibiotiques, virus...) risquent de générer de nouveaux investissements.

M. BLANCHET poursuit avec la présentation des recettes prévisionnelles en section de fonctionnement :

Section de fonctionnement – Recettes :

- Excédent antérieur reporté 2019 (002) : 2 075 801,79 €,
- Redevances et autres (Chap. 70) : 2 945 200,00 € (Encaissement des recettes de 2019 suite au décalage de la facturation dû au changement du délégataire du SMPGA),
- Prime pour épuration et subventions (Chap.74) : 400 000,00 € :
 - Dont prime pour épuration : 100 000,00 € (50 % du montant),
 - Dont subventions pour création de branchements : 75 000,00 € (Revières et Grèvesacq à Coudeville),
 - Dont subventions pour mise en conformité branchements : 225 000,00 € (75 logements).
- Produits divers et de gestion courante (Chap. 75) : 125 200,00 € :
 - Dont PFAC sur constructions : 35 000,00 €,
 - Dont PFAC extension de réseau : 90 000,00 €.
- Autres produits financiers (Chap. 76) : 2 000,00 €,
- Autres produits exceptionnels (Chap. 77) : 44 076,00 € :
 - Dont contrôles des branchements dans le cadre des ventes : 40 500,00 €.
- Amortissements des subventions (Chap. 042) : 635 789,49 €.

Ce qui fait une inscription de 6 228 067,28 €. Il précise à l'assemblée que les redevances et l'excédent reporté représentent 80 % des recettes.

Section de fonctionnement – Dépenses :

- Dépenses de gestion courante (Chap. 011) : 1 262 520,00 € :
 - Dont compte 618 – Divers : 972 400,00 €,
 - Dont compte 61523 – Réseaux : 10 000,00 €.
- Salaires et charges (Chap. 012) : 430 390,00 €,
- Indemnités et licences (Chap. 65) : 35 390,00 €,
- Intérêts (Chap. 66) : 135 631,53 €,
- Subventions except. d'équipement (Chap. 67) : 342 000,00 € :
 - Dont subventions pour création de branchements : 75 000,00€ (Reviere et Grèvesacq à Coudeville),
 - Dont subventions pour les travaux de mise en conformité de branchements : 225 000,00 € (75 branchements).
- Dotation pour risques (Chap. 68) : 5 000,00 €,
- Virement à section investissement (Chap. 023) : - €,
- Amortissement des équipements (Chap. 042) : 1 694 947,01 €,
- Reversement redevance AESN : 30 000,00 €.

Ce qui fait une inscription de 3 935 878,54 €. Les charges à caractère général et les amortissements des biens représentent 75 % des dépenses.

Section d'investissement – Dépenses :

- Report 2019 : 1 323 745,36 €,
- Études (Chap. 20) : 95 000,00 € (Étude station et licence SIG serveur),
- Remboursement trop-perçu (Chap. 13) : 15 000,00 €,
- Travaux réalisés sur l'exercice (Chap. 21) : 307 000,00 €,
- Travaux réalisés sur plusieurs exercices (Chap. 23) : 2 791 000,00 €,
- Remboursement du capital (Chap. 16) : 521 540,29 €,
- Amortissement des subventions (Chap. 040) : 635 789,49 €,
- Avance forfaitaire (Chap. 041) : 110 000,00 €.

Ce qui fait une inscription d'un montant total de 5 799 075,14 €. Les travaux (Chap. 23) et le report 2019 représentent 70 % des recettes.

M. BLANCHET donne le détail des dépenses d'investissement :

Opérations inscrites au chapitre 21 :

- Divers travaux d'assainissement : 160 000,00 €,
- Participation SMAAG – Travaux village Gallon (DTMO – ST JEAN) : 62 000,00 €,
- Pôle de l'eau – Acoustique : 20 000,00 €.

Opérations inscrites au chapitre 23 :

- Bâtiments :
 - Pôle de l'eau – Extension parking : 165 000,00 €,
 - Station – Portes : 200 000,00 €,
 - Traitement et transfert,
 - Travaux réhabilitation rue du Couvent : 340 000,00 €,
 - Mise en place du traitement de l'H2S sur le PR Mittets – BRE : 21 000,00 €,
 - Transfert HUDIMESNIL-COUDEVILLE-YQUELON : 1 030 000,00 €,
 - ST-PLANCHERS – Réhabilitation canalisation en amont PR Provostière : 160 000,00 €.
- Collecte :
 - GRANVILLE – Réhabilitation canalisation de la rue Etoupefour : 126 000,00 €,
 - ST-PAIR / Mer – Réhabilitation canalisation rue de la Chapelle St-Anne : 95 000,00 €,
 - CHAUSEY – Sécurisation PR WC Publics : 84 000,00 €,
 - SMAAG – Sécurisation PR (Capots et barres anti-chutes) : 105 000,00 €,
 - COUDEVILLE – Création réseau de collecte Reviere et Grèvesacq : 290 000,00 €.

Section d'investissement – Recettes :

- Report 2019 : 698 456,00 €,
- Excédent d'investissement reporté (OO1) : 197 433,88 €,
- Excédent investissement et FCTVA (Chap. 10) : 435 137,98 € :
 - Dont excédent investissement : 427 855,48 €.
- Subventions (Chap. 13) : 779 920,00 €,
- Emprunts et prêts (Chap. 16) : 377 560,00 € :
 - Dont nouvel emprunt bancaire : - €.
- Virement de la SF (Chap. 021) : - €,
- Amortissement des équipements (Chap. 040) : 1 694 948,01 €,
- Avance forfaitaire : 110 000,00 €.

Ce qui porte à une inscription de 4 295 453,37 €.

Récapitulatif Budget principal – Atteinte de l'équilibre :

- Section de fonctionnement :
 - Dépenses : 3 935 878,54 €,
 - Recettes : 6 228 067,28 €,
 - Écart positif : 2 292 188,74 €.
- Section d'investissement :
 - Dépenses : 5 799 075,14 €,
 - Recettes : 4 295 453,37 €,
 - Écart négatif : - 1 503 621,77 €.

Nathalie GENIN précise qu'il est proposé d'inscrire un emprunt à hauteur de 300 000,00 € en recettes d'investissement.

M. BLANCHET indique que cet emprunt vient réduire le déficit à - 1 203 621,77 €. Ce déficit est comblé par un virement à la section d'investissement à hauteur d'1 203 621,77 €. L'excédent du résultat d'1 088 566,97 € est affecté en dépenses de fonctionnement au compte 61523.

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 6 228 067,28 € et celle en investissement à 5 799 075,14 €.

M. le Président ajoute que ce n'est pas un budget très compliqué. Il tient à montrer l'évolution du résultat sur la période de 2012 à 2019. La progression est significative. Elle est due à la prise de la compétence collective et surtout à la négociation des nouveaux contrats de la DSP suite à la mise en concurrence. Il rappelle que cette somme sera utile pour les investissements qui paraissent inévitables sur la station et qu'elle permettra de limiter l'impact sur le prix de l'eau.

Nathalie GENIN informe l'assemblée de sa participation à une réunion avec l'Inter-SAGE de la Baie mardi dernier en présence des professionnels de la conchyliculture. Ces derniers sont revenus assez longuement sur les fermetures suite au norovirus (virus de la gastro-entérite). Elle précise que pendant deux heures, les structures qui gèrent l'assainissement collectif ont été les boucs émissaires de la réunion.

M. le Président pense que cela n'a jamais été aussi propre puisque les Communes réussissent à décrocher le pavillon bleu, mais que pour les conchyliculteurs le Syndicat est coupable sur tout. Il fait un aparté pour informer l'assemblée que le jugement suite à l'audience au Tribunal de Coutances lundi dernier a été mis en délibéré au 4 mai 2020.

Nathalie GENIN précise que le Syndicat n'a pas été encore destinataire du compte-rendu détaillé. Elle indique toutefois à l'assemblée que l'avocat du SMAAG a demandé une suspension de séance, la DDTM ayant fourni des documents qui ne lui avaient pas été transmis ; il a donc demandé la suspension de séance pour prendre connaissance de ces documents et apprécier s'il y avait des éléments nouveaux et significatifs. L'avocat a ensuite demandé la reprise de la séance puisque c'était le souhait du Syndicat qu'il n'y ait pas de nouveau report.

M. le Président précise que la DDTM n'aide pas du tout le Syndicat dans cette affaire, bien au contraire.

M. CERCEL tient à revenir sur ce qui a été dit sur les norovirus et les antibiotiques qui pourraient avoir un impact sur les activités conchylicoles. Il demande si, il existe des traitements ou des solutions qui pourraient être mises en place.

Nathalie GENIN répond que pour les virus, une solution de traitement par les UV ou de filtration par des membranes pourrait peut-être permettre d'y répondre.

M. CERCEL revient sur le fait que les conchyliculteurs renvoient la faute sur les collectivités compétentes en assainissement collectif, et qui sont propriétaires de stations d'épuration. Il se demande si à un moment donné, le Syndicat ne pourrait pas avoir un procès.

Nathalie GENIN rappelle que c'est le cas avec le dysfonctionnement du PR du Village Herbert.

M. le Président précise que le dysfonctionnement n'a pas eu d'impact, mais ceci n'a pas empêché le contentieux avec la profession conchylicole. Il informe avoir pris contact avec M. le Sous-Préfet d'Avranches et qu'il en a profité pour lui dire sa façon de penser sur les services de la DDTM.

Nathalie GENIN ajoute que l'assainissement collectif n'est pas l'unique source potentielle et qu'il y a également l'assainissement non collectif. Elle explique qu'aujourd'hui ces dispositifs ne sont pas suivis comme l'assainissement collectif peut l'être.

M. le Président ajoute que les Syndicats sont faciles à cibler et rappelle qu'il y a également la pollution animale comme l'assemblée le sait.

M. PETITGAS revient sur les solutions membranes et tient à rappeler que la station d'Avranches a opté pour les membranes. Il indique que c'est peut-être une solution à envisager aujourd'hui, surtout que ce type de solutions a été implanté ailleurs et est mieux maîtrisé.

Nathalie GENIN ajoute que c'est d'autant plus surprenant qu'Avranches ait pris une solution membranaire au vu de l'absence d'usages littoraux dans cette partie de la Baie. Ceci étant, le SMAAG a opté pour les jardins filtrants. C'est une solution qui fonctionne sous réserve qu'il y ait de l'ensoleillement. La boue activée peut à elle seule effectuer un bon abattement sous réserve que les effluents ne soient pas trop dilués, ce qui n'est pas le cas par temps de pluie. Elle indique qu'il va y avoir une réflexion à mener sur la station parce celle-ci est très performante mais que cette performance a pour corollaire une forte production de boues. Le Syndicat s'interroge sur l'intérêt de la mise en place d'un pré-traitement supplémentaire. Celui-ci pourrait permettre de limiter la production de boues.

M. BISSON souhaite savoir ce qui peut être fait pour les antibiotiques, qui selon lui, proviennent principalement de l'hôpital.

M. le Président lui répond que ce n'est pas l'hôpital en tant qu'institution, mais les personnes qui sont à l'origine de ces apports.

Nathalie GENIN rappelle qu'il y a eu des campagnes médiatiques du fait d'une utilisation systématique des antibiotiques qui a entraîné le développement de résistances. C'est sûrement la meilleure façon de limiter leur présence dans les eaux usées. Elle ajoute qu'il ne faut pas oublier que l'enjeu sur la qualité des boues est aussi économiquement très important. Elle rappelle que la valorisation sur les parcelles agricoles est quand même la filière la moins coûteuse.

M. BLANCHET précise que la conchyliculture a fait le choix de prendre tout le littoral et qu'il y a peut-être des secteurs où l'État n'aurait pas dû autoriser les concessions. Il ajoute que c'est un peu facile, que les gens s'installent et après il faut s'en « débrouiller ».

M. le Président indique que c'est partout pareil et qu'il faudra attendre de voir ce qui sera demandé au Syndicat, car on entend beaucoup de choses. Il précise que les micro-polluants et les antibiotiques, le Syndicat en parlait déjà depuis un moment, maintenant il y a les micro-plastics également. Il faut attendre de savoir ce qu'il y aura à traiter globalement, afin de pouvoir trouver des solutions car cela coûtera cher obligatoirement.

En l'absence d'autres observations, le Budget primitif 2020 est mis aux voix et approuvé à l'unanimité.

Délibération

Reçue en Sous-Préfecture d'Avranches le 6 mars 2020

<u>2020-03-02</u> – PERTES SUR CREANCES IRRECOURVABLES

M. le Président rappelle que M. le Trésorier payeur a transmis au SMAAG les états des titres irrécouvrables, afin qu'ils soient inscrits en non-valeur ou en créances éteintes. Il précise que l'admission en non-valeur (Compte 6541) n'exclut pas le recouvrement ultérieur des recettes. La procédure adoptée vise uniquement à dégager la responsabilité pécuniaire du comptable, lorsque celui-ci a usé envers le débiteur de tous les moyens d'action dont il dispose. Elle ne libère pas pour autant le redevable qui, s'il revient à meilleure fortune ou lorsqu'il est retrouvé, peut être de nouveau poursuivi.

Les créances éteintes (Compte 6542) sont, quant à elles, des effacements définitifs de dettes suite à un jugement de surendettement ou une liquidation judiciaire.

Le montant des produits non recouverts s'élève à 4,99 €.

Nathalie GENIN précise qu'il s'agit de paiement de factures d'assainissement et de création de branchements pour lesquels les usagers ont oublié de mettre les centimes. Tous ces restes à recouvrer sont inférieur au seuil de poursuite. Les crédits sont inscrits au compte 6541 dans le budget principal du syndicat.

En l'absence d'observations, les pertes sur créances irrécouvrables sont mises aux voix et approuvées à l'unanimité.

Délibération

Reçue en Sous-Préfecture d'Avranches le 6 mars 2020

<u>2020-03-03</u> – PLAN DE FORMATION DES AGENTS DU SMAAG POUR L'ANNÉE 2020
--

M. le Président passe la parole à Nathalie GENIN qui présente le plan de formation de ses agents en application de la loi du 26 janvier 1984 consolidée le 21 février 2017. Elle explique que le Comité Technique du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Manche a, lors de sa séance du 11 février 2020, émis un avis favorable à la mise en œuvre du plan de formation pour les agents du SMAAG pour l'année 2020. Elle précise que les formations sont dispensées par le CNFPT, l'Office Internationale de l'Eau et des fournisseurs de logiciels. Elle ajoute que pour permettre une meilleure connaissance aux Élus des plans de formation établis par l'autorité territoriale, la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté, impose dorénavant de les présenter à l'organe délibérant.

En l'absence d'observations, le Comité Syndical PREND ACTE du plan de formation des Agents du SMAAG pour l'année 2020.

Délibération

Reçue en Sous-Préfecture d'Avranches le 6 mars 2020

QUESTIONS DIVERSES

M. le Président donne communication des décisions prises par le bureau, et par lui-même, dans le cadre des délégations confiées par le comité sur la période allant de janvier à février 2020, et passe la parole à Nathalie GENIN.

Elle tient à répondre à M. BOUTOUYRIE qui avait sollicité le Syndicat par rapport à une demande d'un administré, sur la possibilité d'une évolution vers le mode d'assainissement collectif sur le secteur sur lequel sa propriété se situe. Elle informe que sur ce secteur où il y a une dizaine d'habitations, cinq au total ont été contrôlées par le SPANC. Sur ces 5 propriétés, quatre ne présentent à priori aucun problème même la conformité n'est pas acquise, du fait de problèmes mineurs (ventilation). Seule une habitation dispose d'une installation qui pose effectivement un problème et c'est d'ailleurs celle de la personne qui a fait la demande auprès de la Commune de Bréville-sur-Mer. Elle poursuit en indiquant que sur les quatre autres habitations qui n'ont pas été contrôlées, le SMAAG s'est rapproché de Jean-Charles MARY directeur de Pôle à GTM pour que les contrôles puissent être effectués. Ce n'est qu'une fois que ces contrôles auront été réalisés que le Syndicat pourra disposer d'une vision globale et qu'il sera en mesure de pouvoir statuer sur une évolution vers le mode collectif. Elle ajoute que le Syndicat avance, pas à pas, mais qu'il avance.

Elle revient ensuite sur le cas de la commune de Carolles, plus précisément sur le chemin de la Doublière sur lequel des infiltrations d'eau parasite ont été constatées. Elle informe que le passage caméra a été effectué par un des techniciens. Celui-ci a constaté des infiltrations d'eaux parasites venant d'un branchement entre deux regards, une casse entre deux autres regards sur la canalisation et une infiltration qui venait d'un regard en lui-même qui n'est plus étanche au niveau des joints. Elle présente les images à l'écran. Le Syndicat devra reprendre tout ça comme il le fait habituellement dans le cadre du marché portant sur les travaux divers.

M. le Président tient pour ce dernier comité, à remercier tout d'abord tout le personnel en indiquant que « sans ce personnel compétent et qualifié, les Élus ne feraient pas grand-chose et qu'ils avaient besoin d'eux ». Il tient également à remercier ces deux Vice-Présidents présents et l'assemblée « pour leur présence, leur assiduité et la qualité des débats qui se sont déroulés dans cette instance avec respect et écoute ». M. le Président considère que « de belles choses ont été réalisées au cours de ce mandat ne serait-ce que ce bâtiment, mais également tous les travaux et actions menés par le Syndicat ». M. LECROISEY a été « très heureux de présider cette assemblée ».

M DESQUESNES intervient ensuite en se faisant porte-parole de l'assemblée « pour remercier le Président et lui souhaiter bon vent en tant que nouveau Dirigeant du Paris Saint-Germain... ».

M. HUET prend la parole également en tant que Maire de Saint-Aubin-des-Préaux, afin de « remercier également le Président et l'équipe du SMAAG pour les travaux réalisés sur sa commune en indiquant que ça a été une grande avancée pour celle-ci ». Il réitère ses remerciements en précisant qu'il aura fallu 10 ans pour voir ce projet se concrétiser.

M. le Président demande à l'assemblée si elle a d'autres questions à poser ou d'autres sujets à évoquer. L'assemblée lui ayant répondu par la négative, il souhaite aux conseillers une excellente soirée.

**_*_*_

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h45.

Le Président	Le 1 ^{er} Vice-Président	Le 2 ^{ème} Vice-Président	Le 3 ^{ème} Vice-Président
G. LECROISEY	PJ. BLANCHET	JP. DAVID	Ph. DESQUESNES
S. AMAURY	D. BAZIRE	JC. BISSON	J. BOUTOUYRIE
N. BUNEL	B. CERCEL	JP. CHARNEAU	D. CLEMENT
JM. DELAPLANCHE	M. DESBOUILLONS	R. DI MASCIO	D. FERET
E. GIRARD	A. GUESNON	R. HARIVEL	D. HUET
JP. LAUNAY	J. LELEGARD	V. MELLOTT	P. NIOBEY
JM. NOGUES	L. PETITGAS	P. PEYROCHE	M. PICOT
A. QUESNEL	V. RAILLIET	S. ROULLEY	R. SILANDE
D. TAILLEBOIS	S. THEVENIN	F. VERNIER	JM. VERON
G. YVER			